

L'Institut du Fédéralisme de l'Université de Fribourg fête ses 20 ans

En 1984 l'Université de Fribourg a fondé en collaboration avec la Fondation "ch" l'Institut du Fédéralisme au sein de sa Faculté de Droit. Il a pour mission la recherche scientifique et l'encouragement de l'enseignement dans les domaines du fédéralisme et du droit cantonal. L'organe suprême de l'Institut est le Conseil de l'Institut qui comprend entre autres des représentants des gouvernements cantonaux de la fondation « ch », de la faculté de droit, de la conférence des Directeurs cantonaux de justice et de police, de la chancellerie fédérale et de la principauté de Liechtenstein. Le président du conseil est normalement aussi président de la fondation CH. Le Conseil est actuellement présidé par le Conseiller d'Etat du Canton de Soleure M. Christian Wanner. La Vice-présidence était toujours confiée à un membre du Conseil d'Etat du Canton de Fribourg. Actuellement Madame Ruth Lüthi est Vice-Présidente du Conseil. La direction de l'Institut a été confiée au Prof. Thomas Fleiner, qui l'exerce encore 20 ans plus tard.

C'est en 1985 qu'un contrat conclu entre l'Université de Fribourg, la Conférence des Directeurs cantonaux de Justice et Police a jeté les bases d'un Centre de documentation consacré à l'étude du droit cantonal. Ainsi l'Institut était au début de son activité notamment au service des cantons. Sur la base du contrat avec les Directeurs de Justice et Police il a pour mission de diffuser le droit cantonal. Pour ce faire, il abritait une collection totale de la législation cantonale unique en Suisse et il gérait une banque de données de l'activité législative des Cantons. C'est une fonction que l'Institut a conservée jusqu'à aujourd'hui. Il répond aux questions des cantons et réalise – notamment – des études de droit intercantonal comparé et des avis de droit. L'institut a ainsi réalisé des centaines d'études de droit cantonal comparé pour les cantons. Concrètement, au cours de ces 20 années, l'Institut a enregistré quelque 100'000 titres des textes législatifs cantonaux dans sa banque de données des lois, qui lui a permis de publier plus de cent numéros de son Bulletin de législation, un bimestriel qui présente toutes les nouveautés législatives des cantons, assorties de commentaires et d'articles rédigés par des spécialistes de la question. Fidèle à son mandat, l'Institut ne cesse d'œuvrer à la diffusion du droit cantonal. Sa dernière réalisation, sous les auspices du Service de coordination des publications électroniques de données juridiques de la Confédération (copiur), est le projet LexGo, la première banque de données électronique qui permet d'accéder en un seul clic à l'ensemble des textes législatifs cantonaux.

L'Institut a une bibliothèque thématique, comparée et internationale qui aujourd'hui rassemble également quelque 100'000 titres; le catalogue de cette bibliothèque est unique, puisqu'on peut consulter sur Internet non seulement les

ouvrages mais aussi les titres des articles publiés dans les périodiques et dans les mélanges.

L'institut a publié une centaine d'ouvrages scientifiques dans les diverses séries de sa Collection PIFF.

Depuis 1986, l'Institut a régulièrement organisé une Université d'été de trois semaines "Fédéralisme, Décentralisation et Diversité" sous les auspices de la Confédération et tout au début pendant quelques années aussi sous les auspices du Conseil de l'Europe. Les membres du corps enseignant sont des scientifiques de réputation internationale. Ce cours rassemble de jeunes universitaires et des étudiants post-grades provenant de nombreuses disciplines (en majorité cependant le droit, les sciences politiques et l'économie). Cependant, au cours de ces dernières années, les politiciens et les consultants des gouvernements sont devenus des participants réguliers. Cette année, 55 étudiants UNIETE provenaient de 32 pays sur les cinq continents. La première semaine a été organisée conjointement par le Forum des Fédérations. Une collaboration ultérieure est envisagée.

L'Institut a aussi mis sur pied une Journée d'étude pour le droit communal, a organisé de nombreux colloques nationaux et internationaux. Il a accueilli d'innombrables délégations venues de tous les cantons et du monde entier pour s'informer de certaines spécificités du système suisse, et ses membres ont également participé à des missions, des congrès et des expertises sur tous les continents.

Durant les années 1990, l'IFF a significativement augmenté son activité internationale. Il s'est également focalisé de plus en plus sur la recherche, en particulier concernant les nouveaux défis du multiculturalisme, et ses projets ont été financés par le Fonds national.

En 1997, à l'occasion d'un mandat de longue durée de la Direction pour le Développement et la Coopération (DDC), le Centre International de Recherche et d'Expertise a été mis sur pied au sein de l'Institut en tant que centre de compétence destiné à épauler la DDC dans les domaines de la bonne gouvernance, de l'Etat de droit et de la décentralisation dans un contexte multiculturel. L'IRCC dirige des études et des programmes de recherche avec un team « maison » interdisciplinaire et international, ainsi qu'avec un réseau de chercheurs invités. Il fournit également des consultations et des entraînements et organise des visites d'étude pour de hauts fonctionnaires de gouvernements étrangers intéressés à divers aspects du fédéralisme suisse.

A ses débuts, l'IFF ne comptait qu'une équipe de deux personnes. Aujourd'hui, il en compte 27 (to check with Mr. Dankai the number, also for the French version), travaillant dans son Centre national et son Centre International de Recherche, aussi bien que dans ses Services centraux et sa Bibliothèque. Au cours de ses 20 années d'activité, l'IFF est devenu un Centre de compétence reconnu en Suisse et dans le monde entier pour les questions liées à la

législation des cantons, à la décentralisation et au fédéralisme, au constitutionnalisme et à l'Etat de droit dans les sociétés multiculturelles. Sur la base de la nouvelle loi sur l'aide aux universités la Confédération verse des subventions pour la recherche en fonction des prestations en matière de recherche et des fonds de tiers obtenus par l'université. En 2002 la part réalisée de l'institut du fédéralisme de toutes les prestations de tiers de l'Université de Fribourg était de 20%.